

Réflexions autour du concept de société civile :

essai d'analyse

Dr. R. HAMADOUCHE

Sociologue, Maître de conférences & chercheur

Département de Sociologie – Université d'ALGER 2

Introduction

Les événements historiques caractérisés par la démocratisation récente et encore balbutiante de l'Algérie indépendante font apparaître les contradictions et les paradoxes qui agitent la société. L'émergence de la société civile et la construction d'un espace public auparavant inexistant, notamment en ce qui concerne la culture civique, s'inscrit dans le processus de modernisation et d'autonomisation des individus. Et cela apparaît alors caractérisé par un contexte où la confusion des rôles amenée par les changements sociaux, la cristallisation des discours produits sur le concept de " Société civile" pourraient être perçues comme indicateur des tensions qui surgissent des changements sociaux.

Notre propos dans cette communication repose sur cette observation : progressivement et timidement se constitue une société civile ; mais son développement rencontre des obstacles dus –sans doute– à plusieurs facteurs de changement, tels que la mondialisation,

la société de l'information et du savoir, la transformation des institutions de régulation et de socialisation, etc.

D'où, l'intérêt, pensons-nous, de présenter une discussion sur le concept de Société civile à la lumière du contexte actuel, tant national qu'international.

I/ Le cadre conceptuel

A/ Objectif et hypothèse :

Dans ce papier, nous nous fixons comme objectif :

- d'analyser la signification théorique et les implications socio-politiques ou éventuellement idéologiques de la notion de " Société civile", sur la base des données nouvelles que connaissent le monde en général et les sociétés en développement dont l'Algérie en particulier, aussi bien que sur la base d'autres concepts à redéfinir comme intégration, transition, mondialisation...,
- et de replacer ces faits analytiques par rapport aux crises qui, à l'époque contemporaine, accompagnent la mutation à l'échelle

internationale. Et ce, afin de permettre l'analyse des relations entre cette mutation, l'évolution des rapports et les mouvements sociaux.

La notion de société civile chez beaucoup d'auteurs redonne toute sa place à la subjectivité des acteurs, dans le sens où est pris en considération l'ensemble des spécificités des pays émergents, dits en développement, sachant que ce concept a pris naissance dans les pays occidentaux, pays de l'hémisphère nord.

Partant de là et aussi parce que nous considérons que parler de société civile dans un pays comme l'Algérie par exemple, doit prendre comme base de départ les caractéristiques telles que reflétées par la réalité du moment, notre hypothèse est que ce n'est pas à cette dernière (la réalité sociale) de s'adapter au concept de société civile, mais c'est à ce dernier d'être adapté à la réalité.

Ce qui nous amène à dire que les mutations actuelles, qu'elles soient économiques, sociales ou politiques, vont de pair avec une redéfinition du cadre conceptuel investi jusqu'à maintenant.

B/Sur la notion de société civile :

Tout d'abord, la notion de société civile est plutôt utilisée lorsque l'ensemble social est envisagé en tant qu'acteur partenaire ou adversaire

de l'Etat. On notera par ailleurs que ce concept prend une connotation positive dans les différentes littératures qui ont traité de ce sujet, puisqu'il y est mis en exergue les images : d'autonomie des acteurs par rapport à l'Etat ; de citoyenneté construite sur la vie associative ; et de la démocratie au quotidien, etc.

Cependant, certains auteurs soutiennent que ce concept n'a pas encore atteint un statut scientifique bien défini (Haubert & a/2000: 12). Certes, il traîne derrière lui une longue histoire et a fait l'objet de diverses tentatives d'élaboration, mais cela n'empêche en rien que la société civile en tant que concept demeure un concept ambigu et polysémique.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous proposons, dans ce papier, d'apporter une petite contribution, quant à l'approfondissement de sa signification, et de faire ressortir les composantes sociologiques et idéologiques de son utilisation. Une telle réflexion nous paraît importante d'un point de vue théorique. Il est évident que la portée de cette réflexion n'est pas seulement théorique, il suffit de voir comment cette notion est utilisée par les uns et les autres (libéraux, anti-libéraux, institutions financières mondiales, militants...) pour acquérir le sentiment que ce concept véhiculerait quelques appréhensions idéologiques. De fait, ce concept mérite qu'on se penche dessus afin d'apporter quelques clarifications à son contenu, vu que les aspects

symboliques, conceptuels et idéologiques ont une grande importance, pour les différents acteurs qui interviennent dans le changement social.

Au vu de ce qui a été dit jusqu'à maintenant et de la problématique afférente à la mondialisation qui a touché toutes les sociétés laissant ses traces et séquelles sur les individus et sur les groupes, les référents changent et, avec eux, les institutions de socialisation et de contrôle changent elles- aussi. Cette situation conduit donc à des situations anoniques qui débouchent sur une crise de lien social. Cette crise affecte en premier lieu les différentes institutions, ce qui aussi n'encourage pas et ne facilite pas la pratique démocratique.

Devant ces interrogations et les défis de la nouvelle réalité, s'impose la construction d'une nouvelle problématique sur la "société civile" en général et sur le concept lui-même en tant qu'instrument d'analyse.

C / Sur l'histoire du concept :

Pour Cohen et Arato (1992), le concept de société civile révèle et désigne le degré très élevé d'une société en matière d'organisation politique et juridique, en comparaison avec les sociétés à domination communautaire dans le sens que lui donne Ferdinand Tönnies (1970).

À l'origine, pour les philosophes européens, notamment ceux du 17^{ème} et 18^{ème} siècles, la société civile, c'est principalement l'idée de l'existence d'un ordre social et politique, sauf que celui-ci est fondé sur un contrat entre les individus.

En parcourant la littérature produite sur la notion de société civile, on peut situer les bases théoriques de celle-ci et ses traces dans la réflexion philosophique européenne entre les 17^{ème} et 19^{ème} siècles et notamment dans la théorie du contrat social de J.J. Rousseau (1792) : cela renvoie bien à cette expression symbolique qu'est l'individu, cet être social qui organise sa vie sociale selon certaines lois et conditions.

Il faut admettre aussi que la conception de la société civile, telle que perçue jusqu'alors, est une conception à connotation idéologique, puisque seules les sociétés mettant en œuvre les principes du libéralisme économique et politique et les principes de démocratisation sont à même de mériter ou mériteraient cette qualification. Cette conception, nous la retrouverons principalement chez les théoriciens de la tradition anglo-saxonne, pour qui l'Etat n'intervient que pour protéger les intérêts privés des individus et seul le secteur privé peut assurer le libre-échange et l'association entre les individus.

Et cet ensemble d'idées, nous le retrouverons aussi chez Spinoza et Locke (1959), qui parlent de bases nouvelles et modernes qui fondent toute société moderne selon une équation qui organise la relation entre l'Etat et les citoyens.

Quant à F. Hegel puis K. Marx, au 19^{ème} siècle, ils n'opposent pas ces deux termes mais, bien au contraire, approuvent la séparation de l'Etat et de la société civile considérée, elle, comme le lieu où s'expriment les intérêts particuliers.

Pour Hegel, c'est l'Etat qui joue le rôle de catalyseur puisqu'il concilie l'universel et le particulier, à l'aide de cette organisation rationnelle qu'il met en place.

Marx, en étudiant et en analysant la société civile et celle de la société bourgeoise, considère qu'elle n'est pas l'expression de la liberté mais qu'elle cristallise celui de l'aliénation. Le concept de société civile dans la pensée de Marx n'occupe pas la même centralité que celui de mode de production ou de classe sociale.

Nous n'omettrons pas, pour ce même 19^{ème} siècle , de citer Alexis De Tocqueville et son ouvrage "De la démocratie en Amérique", qui est sa contribution majeure à la sociologie politique. Dans cet important ouvrage publié entre 1835 et 1840, il s'est adonné à la comparaison de régime révolutionnaire entre la France et les USA : selon cet auteur, le pouvoir et l'Etat en France est un pouvoir très centralisé ; et le pouvoir aux U.S.A., lui au contraire, est un pouvoir décentralisé et beaucoup plus démocratique.

Malgré son admiration pour ce dernier type de pouvoir, A. De Tocqueville pense qu'en démocratie, la création et le développement d'associations libres et volontaires sont plus que nécessaires et cruciaux pour constituer ce qu'il appelle un "*Counter-weight*" ou contre poids (en français), "contre la tyrannie de la majorité", ajoute-t-il¹.

¹ In p.95 in *De la démocratie en Amérique* d'Alexis De Tocqueville.

Tocqueville constate cependant que les différences qui existaient entre les sociétés occidentales durant le début du 19^{ème} siècle, tiennent à des différences historiques. En Europe, par exemple, la France s'appuie sur la centralisation du pouvoir étatique, tandis que la Grande-Bretagne s'est appuyée sur la multiplication et l'accumulation des mœurs et des rites. Quant aux U.S.A., en Amérique, les actions sociales ont précédé la constitution fédérale de l'Etat et de l'union. Ce qui dénote et démontre la variété des expériences en ce qui concerne la société civile.

Au 20^{ème} siècle , c'est à Antonio Gramsci que le mérite revient d'avoir remis ce concept en honneur, vers 1930. Et il aboutit, dans ses réflexions, à la conclusion que les révolutionnaires ont pour tâche de lutter contre l'hégémonie des Etats (des pouvoirs) dans le cadre, justement ou à juste titre, de la société civile.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation du concept de société civile a connu un tournant à partir des années 1960, notamment en ce qui concerne les analyses des développements politiques et économiques des pays en développement.

Ces analyses feront durant les années 1970, l'objet de critiques importantes. Cependant, ce qui ressort de commun à tous les auteurs et théoriciens, c'est l'idée que l'existence d'une société civile dans les pays en développement paraît quasi-impossible. Et même après les années

70, des auteurs, comme B. Badie & P. Birnbaum (1983)¹, soutiennent que les appareils et les institutions mises en place dans les pays en développement, "ne permettent pas la mise en place et l'émergence d'une société civile"², du fait que "la persistance des réflexes et solidarités traditionnelles et communautaires ainsi que la dépendance économique constituent un obstacle pour la formation de celle-ci"³.

Après ce bref historique, ce qu'on peut relever d'une manière générale dans les pays en développement, et en Algérie d'une manière plus particulière, c'est que les frontières ne sont pas claires entre l'Etat ou le système politique et une société civile encore récente, balbutiante et faiblement organisée.

Ce qui ressort à la lecture de l'histoire de l'utilisation du concept de société civile par les différents auteurs, c'est que ces derniers font surtout appel à lui dans le but d'aboutir à des comparaisons et signaler les différences existantes entre l'Etat et la société, notamment dans les pays où Etat et société sont en voie d'installation et de construction.

Mais, à partir des années 1980, un "shifting" revirement intervient dans l'utilisation de cette notion de société civile, puisque celle – ci devient une sorte de référence incontournable pour désigner et décrire le monde contemporain.

¹ Cf. notamment pp.13 et 17-24 ou encore pp.160-168 et pp 220-221, in *Sociologie de l'Etat* de BADIE Bertrand & BIRNBAUM Pierre (Paris, Grasset, 1983).

² Idem p.19.

³ Id. P.130.

II / La société civile : variations conceptuelles et idéologiques

A/Un concept polysémique :

En dressant un petit inventaire de la littérature produite sur la notion de société civile depuis deux ou trois décennies, on ne peut qu'être ébahi par l'extrême diversité des significations données à ce terme : soit il désigne tout ce qui ne ressort pas, à la fois, au domaine de l'Etat et à celui de la famille ; soit il désigne une sphère sociale excluant le système politique, autrement dit d'un système social ne relevant ni de l'Etat en particulier, ni du système politique en général.

Comme on a pu le constater jusqu'à maintenant dans la littérature, ces différences et variations conceptuelles ne sont pas indépendantes des variations idéologiques.

Mais que veut-on dire par société civile ?

Par société civile, on entend tout ce qui est organisation "communautaire, ou primaire de base", telle que celle des groupements de solidarité de quartier ou de village, qui se constituent afin de prendre en charge les problèmes économiques et sociaux des populations.

"Société civile" peut aussi désigner des organisations qui s'interposent entre la base et les instances dirigeantes de la société : syndicats, associations professionnelles et différents types de mouvements, c'est-à-dire des organisations intermédiaires.

Des organisations sans but lucratif, dont celles qu'on qualifie "d'organisation non gouvernementale" (O.N.G.), peuvent être aussi considérées comme faisant partie de la société civile. De ce fait, la notion de société civile se trouve investie de plusieurs fonctions, mais peut-on donc parler d'un concept consistant, en tant que concept et en tant que réalité sociale ?

B / Société civile et changement social entre "communauté" et "société":

Nous pensons que les thèses de Ferdinand Tönnies (1970) sont d'une grande importance en ce qui concerne notre sujet, et sont à même de nous aider dans notre analyse.

L'influence du monde occidental et capitaliste sur les sociétés arabo-musulmanes a-t-elle conduit à la destruction et à la dislocation des modes et organisations traditionnelles de celles-ci ? C'est difficile de répondre par l'affirmative à cette question. Cependant, au lieu de parler de destruction ou de disparition, nous utiliserons le terme de "relâchement" pour exprimer la déficience de ces modes et organisations traditionnelles. Plus précisément, il est question d'un relâchement dû à la fragilisation des institutions et cadres de socialisation traditionnellement connus.

De là, s'impose à nous une question d'ordre épistémologique à savoir : avant de parler de l'existence d'une société civile en tant que telle

dans le monde arabe en général, et en Algérie d'une manière particulière, est-ce que cela ne suppose pas d'abord, comme condition préalable à son existence et à l'instar du monde occidental, que doit s'opérer une distinction ou différenciation claire de la "société" par rapport à la "communauté" ? C'est-à-dire une différenciation entre système primaire (traditionnel) et système secondaire (moderne), ou la fameuse dichotomie de F. Tönnies. En d'autres termes, ce rapport et ce passage d'un système à un autre sont-ils vraiment consommés dans les sociétés en développement, comme c'est le cas dans les sociétés développées ?

Ce couple de concepts que sont "société" et "communauté", a été introduit dans le champ des sciences sociales par Tönnies dans son fameux ouvrage "Communauté et société" en 1887. Dans celui-ci, Tönnies s'est fixé comme principe méthodologique d'essayer de comprendre comment fonctionnent les sociétés ou les groupes sociaux, d'où il déduit que seule la volonté des individus de construire la communauté ou la société compte.

Par ailleurs, Tönnies distingue deux types de volonté :

- la *volonté organique*, qui est une volonté approfondie qui exprime la nature même des moyens et objectifs à atteindre, cette volonté et cette nature qui sont le produit de la spontanéité et de l'habitude.

- la *volonté réfléchie* qui, pour aboutir et arriver à ses fins, utilise et use des moyens rationnels et parfois même abusifs.

Ferdinand Tönnies soutient que la volonté organique développe et donne naissance à la "communauté", tandis que la volonté réfléchie donne, elle, naissance à la "société". Communauté et société sont donc deux manières naturelles d'être. Tönnies définit la société comme étant un "groupe d'individus vivant comme d'ailleurs, celui de toute autre communauté, d'une manière saine les uns à coté des autres, ils ne sont pas reliés organiquement, mais séparés organiquement. Tandis qu'au sein de la communauté, les individus demeurent reliés les uns aux autres malgré toute séparation, ce qui n'est pas le cas dans la société où les individus demeurent séparés malgré toute relation." (1970: 82).

Ce bref rappel des thèses de Tönnies suffit pour dire que le passage du système social à un autre, c'est à dire de la communauté à la société, ou du traditionnel (primaire) au moderne (contractuel), concernant les pays arabes en général et celui algérien en particulier, est un passage inachevé, qui n'est pas complet.

C'est un système qui tarde à prendre place dans nos pays à résonance traditionnelle. D'où notre interrogation : peut-on alors parler de l'existence, au sein de nos pays, de société civile au sens que les auteurs européens lui donnent ? Et ce, même si autrefois bien d'autres formes d'organisation de ce qu'on pourrait qualifier de "société civile", ont vu le jour chez nous : "thajmaât" ou la "jamâa" en Kabylie ? Est-il possible donc d'appliquer cette notion de société civile, telle que perçue en

Europe, à des sociétés qui n'arrivent pas à s'extraire du système communautaire et des réflexes traditionnels ?

L'autre condition posée aussi à l'existence de la société civile, c'est l'homogénéité culturelle des acteurs faisant en sorte que ceux-là puissent partager les mêmes valeurs de "civilité". Or, dans les sociétés comme les nôtres, les allégeances primordiales portent sur des communautés telles que le village, le clan, l'ethnie, la religion... Cependant, ces conditions sociales "traditionnelles", ou plutôt ces obstacles, ne peuvent constituer un rempart à l'existence d'une société civile, du moment qu'on assiste, au fur et à mesure, à l'installation de la "Société" au détriment de la "Communauté", malgré la lenteur et l'allure un peu lente que prend ce processus.

En Algérie, par exemple, ce processus est rendu possible, notamment après les événements d'octobre 1988, avec le nombre d'associations de tout genre qui ne cessent de s'accroître ; même si cela ne signifie évidemment pas l'existence d'une société civile forte.

En parcourant les différents écrits sur la conception de la société civile dans les pays en développement, il ressort que ce qui est mis en avant, en exergue, est cette difficulté éprouvée dans les relations entre gouvernants (le pouvoir, l'Etat) et les gouvernés (le reste de la société) de ces pays.

Ce qui nous amène à souligner encore une fois que, dans nos sociétés où le poids du communautaire (traditionnel) est très important, l'existence d'associations civiles ne veut nécessairement pas dire existence d'une société civile forte. Car, la réalité actuelle ne se prête pas à ce modèle social et même aux conditions de l'émergence de la société civile, du fait notamment qu'en Algérie ou ailleurs dans le monde arabe, les préoccupations majeures de nos décideurs sont beaucoup plus portées sur les "priorités nationales" (?!), l'unité nationale... En instaurant l'état d'urgence en Algérie par exemple, le pouvoir confisque les libertés individuelles et collectives des populations : dans ces conditions, la construction et la consolidation d'une société civile sont-elles possibles ?

Pour ces raisons et par souci de vigilance épistémologique, nous dirons que, parler de la notion de société civile d'un point de vue occidental – quant à ses forme et contenu – ou même la préconiser comme modèle à suivre aux sociétés gérées par des relations sociales primaires, communautaires (avec tout ce que cela renferme comme contradictions sociales), cela relève de l'imprécision méthodologique et d'une vision très réduite dans l'analyse. Et ce, parce que ni la reproduction ni le réajustement de cette notion de société civile ne peuvent et ne doivent être totaux. Du coup, cela laisse supposer l'adoption de cette notion sous des "couleurs communautaires" ou dans un "habit communautaire".

Comme nous l'avons écrit plus haut, l'analyse théorique du concept de "société civile" et des implications socio-politiques et/ou idéologiques ne peut se faire que sur la base de données nouvelles sur la réalité du monde en général et des sociétés en développement en particulier ainsi que sur la base de la redéfinition de certains concepts. Car les mutations actuelles, qu'elles soient économiques, sociales ou politiques, vont de pair avec cette redéfinition du cadre conceptuel.

Pour cela, nous allons résumer les points principaux de notre papier pour en décliner, par la suite, les impacts quant aux analyses que l'on peut mener de la question de la société civile, notamment en ce qui concerne son aspect théorique.

Le traitement de la question de la société civile en Algérie et dans les pays en développement ne peut se faire d'une manière objective, que si l'on prend en considération tous les facteurs de changement, du moins les plus importants afin d'essayer de les cerner. Et, le premier facteur, à notre avis, que les sociologues devraient prendre en compte dans leurs travaux de recherche serait celui de la mondialisation. Depuis quelques années, bon nombre de sociologues et chercheurs en sciences sociales sont unanimes à penser que les sociétés, notamment celles en développement dont l'Algérie, connaissent des bouleversements qui touchent toutes les institutions sociales.

C'est en premier lieu, la réorganisation économique, politique et sociale qui permet un tel constat. La pluralité des problèmes que connaît notre société (chômage, crise multidimensionnelle), nous contraint, en effet, à reconsidérer nos observations et à redéfinir nos concepts de façon plus générale et globale.

En outre, que ça soit en Europe ou aux USA, les études et les analyses sur les transformations qui touchent ces sociétés développées, indiquent qu'elles sont liées et reliées directement au processus de globalisation ou mondialisation, en premier lieu économique mais aussi qui a trait à d'autres éléments constitutifs de celle-ci (culturelles, politiques, sociales...). La mondialisation des marchés est certes la plus visible, mais elle est aussi celle des médias, de l'information... Et le regain de ce concept de société civile ne traduit-il pas cette nouvelle réalité, dont une lecture est l'annonce de "la fin de l'histoire" (Fukuyama 1992) ?

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C), comme l'avait prédit Mc Luhan, font du monde un village où la vitesse avec laquelle l'information circule, permet des échanges en temps réels pratiquement sur toute la planète. Mais aussi, elles introduisent, notamment dans tous les espaces socio-politiques et économiques, une transformation radicale des modes de production et de gestion des richesses, des informations et de leur emploi et utilisation dans des espaces virtuels avec une efficacité bien soutenue.

Les N.T.I.C et l'avènement lié de la société de l'information constituent la clé de voûte inévitable du processus de la mondialisation. Elles représentent aussi un moyen très important susceptible d'aider nos "sociétés traditionnelles", entre autres celle algérienne, à achever leur passage plus rapidement que prévu du système communautaire au système sociétaire auquel elles aspirent et lequel conditionne l'établissement d'une société civile forte.

Il est à signaler cependant que les cadres d'analyse et les outils conceptuels hérités des sociétés achevées (sociétés industrielles) n'ont plus la même capacité d'analyse et d'appréhension des changements dans les sociétés inachevées (société en développement). En d'autres termes, ne pourrions-nous pas dire que la sociologie est entrée dans une phase de crise de ses grandes notions avec l'ère de la mondialisation, d'où le besoin, pour y remédier, de nouveaux concepts tels que "réseau", "le relationnel"..., en ce qui concerne la lecture et la capacité de signaler les différents changements qui s'opèrent au sein de la société ?

Ce qu'on ne se lassera pas de signaler aussi, c'est le manque d'efficacité et le relâchement des institutions chargées du contrôle et de la socialisation dans notre société. La famille, l'école, la mosquée, les médias...: toutes ces grandes institutions qui ont à charge le processus de socialisation, sont en crise et en panne, d'où la déficience de ces institutions mêmes qui ont pour mission d'assurer la cohérence de la société. En résultat : une interrogation de plus en plus forte quant aux modes d'exercice de la citoyenneté, au type de démocratie en usage

dans nos sociétés modernes mais à résonance traditionnelle et enfin quant au contenu que revêt aujourd'hui le concept de "société civile".

Comme première conclusion, au regard de tout ce qui a été dit : nous sommes amenés à établir que nous sommes en pleine période de transformation. Les temps et les référents changent et disparaissent. Face à tous ces changements de la réalité sociale, de nouveaux outils et concepts théoriques s'imposent afin de mieux apprécier tous ces bouleversements. Car étudier des phénomènes sociaux nouveaux avec des cadres théoriques anciens peut se révéler peu efficace ; ces derniers sont souvent dépassés par les réalités sociales.

Ce constat que nous avons essayé de faire avec le maximum de rigueur scientifique possible de ce qui faisait l'idée de société, conduit nécessairement à revoir les outils conceptuels liés à ce concept de Société et à celui de Société civile, tels que les concepts de transition, intégration, socialisation ou transmission des savoirs.

C/ Précarisation de la société et différentes mutations sociales, à l'heure de la post – modernité :

Comme il a été souligné plus haut, la fragmentation de la société par la mondialisation nous renseigne sur quelques points très intéressants qu'il ne faudrait pas négliger dans l'analyse.

Le concept de transition, tel que repris dans la littérature produite aujourd'hui et au vu des critères retenus pour le définir, nous

semble moins clair et peu pertinent parce que les réalités changent, d'une société développée où les relations sont plutôt contractuelles (modernes) que communautaires (traditionnelles), à des sociétés comme celle algérienne, où l'on assiste plutôt à des situations contraires. Plus précisément, l'on assiste dans celle-ci, comme d'ailleurs dans la plupart des sociétés arabes, à un mélange et une interférence entre le communautaire dit le traditionnel et le sociétaire dit le moderne.

Pouvons-nous à juste titre distinguer entre système communautaire et système sociétaire, dans une société comme celle algérienne, pour dire qu'on est dans une phase de transition ? Ou devons-nous plutôt dire que les situations connues en Occident ne sont nécessairement pas identiques à la nôtre, ne se répètent pas dans les sociétés comme la nôtre, où l'intégration des systèmes s'impose notamment en ce qui concerne l'étape actuelle ?

En d'autres termes, pour aboutir à la construction de la société civile telle que conçue dans les sociétés dites développées et modernes, cette transition dont nous parlons, devra-t-elle prendre en considération les spécificités des sociétés dites en développement, et en premier lieu celles concernant l'aspect culturel ?.

Quant au concept d'intégration qu'on retrouve abondamment dans les différentes théories de la sociologie, il postule que tout système social ne peut assurer et maintenir sa cohésion et sa reproduction qu'en réduisant les écarts et les différences entre les membres qui le constituent (comme le soutiennent d'ailleurs J.C.Lagree et O.Galland).

En se référant à ce postulat ainsi qu'aux réalités sociales que connaissent les sociétés en développement, holistes ou traditionnelles, et au vu de la précarité de ses institutions, nous pouvons affirmer que c'est à la notion de "société civile" d'être adaptée à toutes réalités. Et à ce titre, il nous faut essayer donc de prendre en charge tous ces facteurs, afin d'aboutir à une définition plus pertinente de la notion et éviter le système de greffage, qui consiste à s'en tenir à la notion de société civile telle que perçue et conçue en Occident, en omettant de signaler toutes les différences possibles qui existent entre les deux systèmes. Par moment, il y a l'un contractuel en Occident, l'autre primaire ou communautaire ailleurs ; et par d'autres moments, il y a mixture entre les deux systèmes, entre le contractuel et le traditionnel. Et ce, avec tout ce que véhiculent ces notions comme aléas quand on évoque le concept d'intégration, du fait qu'il est directement rattaché à celui de système social.

On ne peut pas continuer à parler des différences qui caractérisent les sociétés en développement dont l'Algérie, des multiples problèmes que rencontrent ces différentes institutions et leur caducité, de la démocratisation récente et balbutiante..., et continuer en même temps à greffer et prendre comme référence la conception occidentale de la Société dont les composantes font système et constituent une totalité sociale, comme c'est le cas en Europe ou aux Etats-Unis d'Amérique.

Dans un univers déstructuré et emporté par la mondialisation, la possibilité pour les pays émergents de développer une société civile est-elle possible ? Sachant que cette mondialisation peut s'avérer

inéquitable quant à l'adaptation de ces sociétés traditionnelles aux exigences de cette même globalisation.

C'est pour toutes ces raisons que les analyses des transformations et mutations de la société ne devraient pas laisser de côté toutes les implications et impacts qu'il pourrait y avoir pour la lecture des différentes institutions en tant que grands piliers sur lesquels s'édifient nos sociétés.

Le constat déjà fait sur la perte de vitesse et le relâchement des institutions ou agences de socialisation ainsi que sur la dislocation des cadres de contrôle et de régulation encourage la persistance et la permanence de certains réflexes communautaires ou traditionnelles, représentant ainsi des entraves parfois difficiles à franchir et à dépasser. Cependant ,même dans les sociétés comme les nôtres où le poids du communautaire persiste et résiste, l'individu émerge "bricole" et tente de se libérer des carcans du passé. Il revendique plus de liberté et d'autonomie tout en appelant à plus de responsabilité.

Tous ces changements auxquels on assiste, seraient-ils le résultat de cette crise, la panne, que connaissent nos grandes institutions de contrôle et de socialisation ? Et par la même sont-ils la résultante de ce processus de passage du traditionnel (communautaire) au moderne (contractuel) de ces sociétés indivises (en développement) ?

Si oui, cela augurerait de l'émergence d'un individu nouveau qui, lui, permettra à son tour l'émergence de cette société civile qui tarde à s'exprimer. Et parler d'un individu, libéré des liens communautaires et

des engagements sociétaux, se retrouvant ainsi confronté "seul" à un horizon élargi d'opportunités et donc de décisions à prendre ou de choix à faire, n'est-ce pas dire qu'on est en plein dans "l'âge des choix", pour reprendre le titre d'une étude de C. Gokalp (s.d.) sur les jeunes de 18-25 ans.

Comme on peut le constater, corrélativement ces facteurs de changement ont un impact sur le domaine de la recherche en matière de la socialisation d'où se dégagent de nouvelles pistes et de nouvelles approches.

Toutes les théories traitant de la modernité, de la post-modernité et de la société post-industrielle insistent sur la déficience des institutions de socialisation, sur une transformation et une rupture du type de contrôle que celles-ci pouvaient avoir. Tout ceci, dans un environnement et un contexte de socialisation qui ne cesse de subir des transformations et des mutations de tout genre, puisqu'elle a connu et connaît des ouvertures de ses moyens, autres et beaucoup plus diversifiés mais aussi inégales, qui accompagnent ce processus de socialisation.

L'école, en tant qu'institution de socialisation, donc de conformité et de transmission des connaissances, se trouve en concurrence avec le réseau familial et celui des pairs et avec les médias et les N.T.I.C., sigle pour Nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce qui est nouveau dans les sociétés émergentes dans le domaine de la transmission, c'est le changement qui est en train de s'opérer dans les

modes de transmission des savoirs, modes qui étaient jusqu'à présent verticaux ; ils ont tendance à être de plus en plus horizontaux, puisque l'apprentissage à l'aide des N.T.I.C est plus acquisition, qu'inculcation : la socialisation s'effectue donc dans une relation horizontale à l'aide de ces moyens (N.T.I.C.) et d'autres réseaux. Ce qui nous amène à la conclusion que les individus prennent en charge, de plus en plus, leur propre socialisation. Il y a comme un processus d'auto-socialisation. En d'autres termes, nous dirons qu'une grande partie de ce processus se réalise en dehors des institutions classiques de socialisation.

Dans les sociétés émergentes où les choix sont permanents, chaque moment de transition appelle un choix encourageant et mobilisant ses acteurs émergents et individuels à prendre en main leur propre destinée. Partant de là, et sur la base des changements qualitatifs que les sociétés en développement connaissent, cela ne rend-t-il pas possible la formation d'une société civile qui saurait contenir tous les changements intervenant au sein de la société toute entière ou tout simplement de la réalité sociale en tant que telle ? Ce qui nous conforterait dans notre hypothèse de départ, à savoir que, dans les sociétés à résonance traditionnelle, sociétés qui adoptent une position d'entre-deux, comme c'est le cas en Algérie, c'est au concept de "société civile" de s'adapter à la réalité sociale et non le contraire. De là, nous déduisons que les institutions de socialisation sont tenues d'assurer l'ordre social, la cohésion et la paix sociale, parce qu'elle contraignent et en même temps apaisent l'impact du libre jeu des inégalités. Leur inefficacité et leur déficience donnent aux individus qui émergent – individualisés – plus

d'ampleur pour prendre en main leur destinée par la construction d'une société civile qui leur permettra d'entrer en compétition avec autrui dans un monde submergé par la mondialisation.

Telle est la nouvelle réalité à notre sens à laquelle on fera face. Et, il suffirait seulement de "libérer" les individus, leurs initiatives et de laisser libre cours à leur sens de l'imagination, afin de se prendre en charge dans le cadre des différentes institutions qui constituent la société civile.

Conclusion

Sur la base de ce qui a été développé en analyse du concept de "société civile", nous avons essayé de démontrer que la nature des relations sociales dans les sociétés arabes en général, et dans celle algérienne en particulier, n'arrive pas à se hisser au type de "relations sociétaires" ou modernes. C'est-à-dire : des relations qui n'ont de résonance que le traditionnel, combien même il serait tentant de dire qu'on a affaire à un type intermédiaire, celui des relations tiraillées entre le communautaire et le contractuel, entre le traditionnel et le moderne.

Tout cela est le résultat logique dû aux spécificités qui caractérisent les sociétés arabes en général, où le poids des "réflexes traditionnels" reste très important et où l'interférence de celles-ci avec les relations et "réflexes" sociétaires est elle aussi importante. La réalité sociale arabe est donc une réalité faite d'un mélange et d'une mixture de composants traditionnels et modernes.

Cependant, nous tenons à préciser que la société algérienne, comme d'ailleurs les autres sociétés arabes, ne sont que des contemporains de la modernité. Cette dernière, nous la subissons. Il s'agit d'une traditionnalité dans un habit moderne. Ce qui d'ailleurs n'a pas empêché l'apparition d'un semblant de société civile même dans le passé, et que ce mélange de normes et valeurs n'empêchera pas la constitution d'une société civile. Comme on peut le voir, il n'est pas facile de cerner la notion de société civile d'un point de vue théorique. Parce que l'analyse, présentée jusqu'à maintenant, fait ressortir l'extrême diversité des significations, la polysémie que peut prendre la notion de société civile. Ce qui a été relevé aussi, c'est que ces variations conceptuelles ne sont pas indépendantes des variations idéologiques, ce qui ne peut manquer de soulever des problèmes théoriques.

Nous ne terminerons pas sans nous poser ces questions : Avons-nous besoin d'une homogénéité culturelle dans la société, qui fasse partager les mêmes valeurs de "civilité", pour que naisse et se construise la société civile ? Peut-on donc parler, dans un autre registre d'une mondialisation, de la société civile ? Ne devrait-on pas repenser le processus de mondialisation qui contraint, par la conception actuelle et connotée des sociétés, notamment celles de l'hémisphère "Sud ", à s'adapter aux économies et aux cultures des sociétés du "Nord" ?

Loin de nous l'idée de jouer la carte du relativisme culturel ; disons simplement que d'autres formes et d'autres modèles de société civile, porteurs des mêmes aspirations et idéaux que défendent certaines

Organisations non gouvernemental (O.N.G.) ou associations, ont vu le jour dans nos sociétés antérieures, les sociétés dites holistes ou communautaires.

Cette dynamique qui a révélé la prise en charge de leurs propres problèmes, par les populations (jeunes, femmes, acteurs, économiques...), face à la vacance et/ou le désengagement de l'Etat de certains secteurs, est aussi sous-tendue par la dissémination progressive des principes démocratiques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- BADIE Bertrand & BIRNBAUM Pierre (1983), *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset.
- COHEN J. (1995), "Interpreting the Concept of Civil Society", Walzer – Revue, pp..35 – 40.
- COHEN & ARATO (1992), *Civil Society and Political Theory*, Grande-Bretagne, Cambridge.
- FUKUYAMA F. (1992), *The End of History and the Last Man*, London, Penguin books.
- GOKALP C (sans date), *Quand vient l'âge des choix. Enquête auprès des jeunes de 18-25 ans : emploi, résidence, mariage*, Paris, PUF, INED.
- HAUBERT Maxime & al. (2000), *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde post-colonial*, Paris, Karthala.

- LOCKE John (1959), *Du gouvernement civil*, Unesco édition.
- TOCQUEVILLE Alexis DE (), *De la démocratie en Amérique*, (1^{ères} éd.1835 & 1840 aux USA).
- TÖNNIES Ferdinand (1970), *Communauté et Société*, Paris, traduction française (1^{ère} éd. 1887).